



La Lettre de l'UNSA-IESSA

Ingénieurs Electroniciens des Systèmes

de la Sécurité Aérienne

Le statut IESSA se fait hacker

Lors du CT ministériel du 3 septembre, sans aucune négociation et en opposition avec l'UNSA-IESSA, 1^{er} syndicat chez les IESSA, la DSNA a fait imposer une modification imprécise et dangereuse de notre statut dans le domaine de la cybersécurité. L'UNSA-IESSA a voté contre.

Les enjeux de la cybersécurité à la DSNA

Du fait même de son activité, la DSNA est considérée par le gouvernement comme un "Opérateur d'Importance Vitale". Depuis un décret 2015-351 du 1^{er} Ministre, ce statut s'accompagne d'un certain nombre de contraintes et d'exigences en matière de cybersécurité : systèmes de détection, moyens techniques et humains, reports d'incidents...

On peut mesurer dès lors l'inévitable impact sur nos activités. Pour les IESSA, en première ligne, cela implique de nouvelles compétences et contraintes avec une pression supplémentaire sur l'opérationnel.

IESSA débrouillez-vous !

L'administration n'a pas souhaité entamer de discussions avec l'UNSA-IESSA pour prendre en compte ce nouvel aspect de notre métier. Sans surprise, le résultat est là. La DSNA a imposé la modification de notre statut sans prévoir **budget, formation et effectifs** pour accomplir cette nouvelle tâche.

Bien sûr aucune contrepartie sociale n'a même été envisagée alors même que la cybersécurité signifie de lourdes contraintes (horaire, formation et responsabilité juridique)

C'est devenu la méthode de management DSNA des sujets techniques : IESSA débrouillez-vous !

En pleine crise dans les services techniques, nul doute que les IESSA apprécieront.

Risque juridique

Le lendemain d'une attaque d'importance, la DSNA serait-elle capable de défendre ses personnels ou préférera-t-elle faire reposer la responsabilité sur les IESSA ?

L'UNSA-IESSA préfère prendre les devants et va saisir les autorités gouvernementales et judiciaires pour dénoncer le manque de sérieux de la démarche. En attendant, nous demandons aux IESSA de ne pas prendre la cybersécurité en compte au risque de se mettre en danger juridiquement.

La déclaration UNSA au CT ministériel

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La cybersécurité est un sujet sérieux qui concerne la sûreté nationale. L'actualité récente nous montre l'impact d'une attaque informatique. Dans l'aviation civile, il est facile d'imaginer les conséquences d'une telle intrusion.

La Lettre de l'UNSA-IESSA

La DSNA, service de la DGAC, souhaite modifier l'article 2 du décret 91-56 régissant les missions des IESSA, futurs acteurs de première ligne de la cybersécurité.

Pour l'UNSA, cette modification ne s'est pas faite avec le sérieux nécessaire. L'UNSA n'a jamais été consulté concernant ce changement d'importance alors que nous sommes le premier syndicat chez les IESSA.

Cet amendement ne fait pas de la cybersécurité une nouvelle mission, mais une fonction existante. Ceci est inacceptable et n'est pas sérieux.

Aucun nouveau budget, aucune nouvelle formation à l'exception d'un stage de 5 jours alors que dans ce domaine le minimum est 6 mois de formation.

Monsieur le Président, l'UNSA a déjà en 2014 saisi le procureur de la République sur ce sujet.

Depuis, rien n'a été fait concrètement du côté de la DSNA. Nous serons un jour ou l'autre attaqués, la seule question est de savoir si nous serons prêts. L'UNSA estime que non.

C'est pourquoi, nous vous demandons de supprimer cette modification et de lancer dès maintenant un groupe de travail qui prendra en compte réellement le sujet.